

COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 MARS 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-sept, le 29 mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 22 mars 2017, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Mesdames Béatrice TURBE, Peggy LUTON, Virginie CANARD, Dominique BAESJOU, Véronique HERAUD et Annick DEVAUD-CHARLES ainsi que Messieurs Patrick RAYTON, Rémy PALITO, Tony BERTHELOT, Jacques DURET, Alain CLEMENT, Philippe MARSAC et Thierry TURBE.

Etaient absents excusés : Madame Emmanuelle CURRAN et Monsieur Jean-Claude BROCHARD.

Pouvoirs : Monsieur BROCHARD à Madame DEVAUD
Madame CURRAN à Madame CANARD

Secrétaire de séance : Monsieur Alain CLEMENT

Assistaient à la séance : Catherine COPPIN, DGS et Thomas TOINEL, assistant de direction.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance plénière du Conseil Municipal en date du 16 mars 2017.

2 – COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS

2.1 – COMMISSION « VIE QUOTIDIENNE » DU 2 FEVRIER 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUTON qui rend compte des travaux de la Commission « Vie quotidienne » du 2 février 2017.

1. PREPARATION BUDGET 2017

Madame LUTON présente aux membres de la commission les propositions de dépenses nouvelles pour l'élaboration du budget 2017 dont certaines résultent des travaux du plan de référence.

Bien évidemment, elle explique que ces dépenses restent des intentions devant faire l'objet d'un arbitrage financier par la commission des Finances avant le vote définitif en mars.

Dans cette optique, la commission oriente ses priorités vers les dépenses suivantes :

- le mobilier fêtes et cérémonies à savoir :
 1. Tables et bancs extérieurs en polyéthylène (40 tables / 80 bancs),
 2. 2 Tivolis type parapluie
 3. Tables rondes pour la salle des associations (10) et nouvelles chaises

- le mobilier de la salle des associations pour lequel un cahier des charges devra être rédigé pour intégrer tous les critères techniques attendus (léger, facilement nettoyable, accrochable = anti-panique...) et ainsi consulter les fournisseurs.

Peggy LUTON ajoute la proposition évoquée par Monsieur le Maire d'agrandir la salle des associations sous réserve des difficultés en matière de stationnement.

En outre, conformément aux souhaits du Maire, une plaquette est envisagée pour compiler les animations de Pâques à la Toussaint.

2. SALLE DE MUSIQUE ET FETE DE LA MUSIQUE

2.1. Salle de musique

Concernant la salle de musique, il est proposé de faire quelques adaptations pour permettre à des musiciens amateurs de venir répéter dans la salle : rangements, limiteur sonore pour la musique amplifiée, un peu de matériel de musique type pied micro, base de batterie qui devra faire l'objet d'une expertise en vue de sa remise en état.

Pour son fonctionnement, il est proposé de s'appuyer sur l'association de l'Harmonie Municipale qui pourrait couvrir cette pratique en termes d'assurances. Les musiciens amateurs pourraient adhérer à l'association afin de pouvoir utiliser la salle. Après consultation de son Président, Madame HERAUD informe que celui-ci serait favorable à cette proposition.

Par ailleurs, la salle pourrait être utilisée par d'autres utilisateurs : école de musique, professeurs de musique, La Maline, dans les conditions habituelles des salles municipales.

Peggy LUTON propose de se donner comme échéance la fête de la musique comme pour la réhabilitation du kiosque.

2.2. Fête de la musique

La fête de la musique 2017 sera donc l'occasion d'inaugurer le kiosque et la salle de musique, à 17h, avec l'Harmonie municipale.

Il est proposé de poursuivre la soirée par une série de 3 concerts successifs, sous le kiosque, à partir de 18h jusqu'à 23h.

Pour les musiciens et la logistique, il est proposé :

- Intervention gratuite des musiciens,
- Prise en charge des repas par la mairie ainsi que d'un technicien son,

Restauration sous la forme « food court » / aire de restauration, avec les professionnels du village

Organisation avec l'implication de La Couarde en Fête et la sollicitation des autres associations.

3. ANIMATIONS 2017

Peggy LUTON présente ensuite le tableau prévisionnel des animations et aborde les points non validés sujets à discussion. A noter que les prestations non prévues devront être rapidement chiffrées pour être intégrées au budget.

3.1. Sujets de réflexion

3.1.1. Représentations de DONIN

Concernant les représentations de DONIN, Madame LUTON interroge les membres de la commission sur l'augmentation de son nombre de prestations durant l'été, retenu pour le moment le 12 juillet et le 23 août, ou bien retenir un autre prestataire pour diversifier l'offre en matière d'animation.

A cette question, Madame HERAUD tient à rappeler que c'est l'Office de Tourisme qui initialement prenait en charge ces représentations jusqu'en 2015. Avec le transfert de la compétence tourisme, hors animations, à la Communauté de Communes, les quatre représentations de DONIN ont été partagées entre la Commune et l'association LCEF.

Peggy LUTON informe qu'il est possible de puiser de nouvelles idées dans le catalogue d'aide à la diffusion du Département.

Après discussions, il est proposé d'organiser deux autres prestations avec DONIN le mercredi avec alternance plage/centre et d'expérimenter deux nouveaux prestataires.

3.1.2. Représentations du Petit Fousset

Pour le Petit Fousset, Peggy LUTON propose de le faire intervenir pour le bal du 14 juillet en intégrant éventuellement un spectacle enfant la semaine suivante.

3.1.3. Proposition des Gaillards du Pertuis

Peggy LUTON présente ensuite la proposition de chants marins par les Gaillards du Pertuis pour un montant de 250 €.

La commission intéressée, deux scénarios sont évoqués :

- Prise en charge par la Commune pour une représentation à l'heure de l'apéro dans le centre,*
- Prise en charge par l'association LCEF pour les moules-frites ou le pique-nique gourmand du 9 août. Madame DEVAUD consultera sa Présidente à ce sujet.*

3.1.4. Retraite aux flambeaux

Véronique HERAUD rappelle qu'il n'y a jamais eu de retraite aux flambeaux le 15 août car la Banda Loups est habituellement prévue au Bois-Plage à cette date.

Au même titre que le feu d'artifice du 12 juillet avec la Batucada, Peggy LUTON propose d'organiser une déambulation musicale le soir du feu d'artifice en août.

Les membres de la commission sont favorables mais proposent de prioriser le spectacle enfant à l'animation musicale du 15 août en fonction des contraintes budgétaires.

3.1.5. La Brocante du Fou

Peggy LUTON poursuit en présentant la proposition de Monsieur BIAMOURET d'organiser la Brocante du Fou, auparavant organisée à Loix, toutes les semaines dans l'allée Peu Ragot (des manèges au café de la plage), d'avril à novembre. Brocante qui rassemblerait des professionnels et qui ferait l'objet d'une convention de mise à disposition du domaine public.

La Commission est intéressée par l'attrait et l'animation que cette brocante pourrait générer dans le secteur du Peu Ragot mais évoque les craintes en ce qui concerne la gestion de l'espace public l'été (stationnement des vélos, circulation, accès à la plage, secours...).

Le dossier nécessite d'être affiné, validé par le Conseil Municipal et faire l'objet d'une période expérimentale sur 1 mois.

3.1.6. Association CHIFOUMI

Peggy LUTON représente l'association CHIFOUMI, installée à La Couarde-sur-Mer depuis un peu plus d'un an, et leur travail autour de la bande-dessinée.

Julien MISSEREY, le responsable de l'association, propose un projet d'exposition au musée de St Martin complétée par des expositions satellites dans les communes voisines dont le projet d'exposition à la bibliothèque sur ARIOL, personnage pour enfants.

En outre, il propose également d'autres projets comme les 24h de bande-dessinée où des professionnels sont enfermés dans un espace clôt pour travailler sur une thématique. Dessins qui sont ensuite exposés au public. Ce genre d'opération grand public pourrait être envisagé en périodes creuses comme à l'automne.

Ces projets supposent d'être précisés d'un point de vue financier, logistique ainsi qu'au niveau de l'association des scolaires.

3.1.7. Groupes musicaux dans le centre

Monsieur BROCHARD tient à souligner l'aspect positif des groupes musicaux qui jouent au chapeau dans le centre pendant la saison et souhaite que cela soit renouvelé pour la saison 2017. Il est précisé que les demandes sont formulées au dernier moment et qu'il convient de respecter le calendrier des messes et cérémonies religieuses.

3.2. Bibliothèque

3.2.1. Printemps des Poètes sur le thème de la Poésie Africaine

Sur la base de la note transmise en séance, Madame DEVAUD présente le thème de la poésie africaine pour cette édition, qui aura lieu du 4 au 19 mars, et les animations envisagées telles que la lecture partagée d'un texte de Léopold Sedar Senghor et d'Aimé Césaire, des criées, des slams et la venue d'Ablaye, auteur-compositeur et musicien sénégalais.

3.2.2. Animation autour du thème de l'épouvantail en avril

A l'occasion du mois de l'environnement, la bibliothèque propose des animations autour du thème de l'épouvantail. Personnage présent dans la culture populaire, dans de nombreux contes ou albums. Un grand concours de fabrication d'épouvantail est dès aujourd'hui lancé

auprès de la population. Les épouvantails seront exposés à la bibliothèque ou aux alentours sur les espaces verts pendant tout le mois de mai.

Madame DEVAUD informe que sur demande de la Communauté de Communes, les bénévoles de l'association de tricot a été sollicité pour habiller des arbres sur l'île de Ré.

3.2.3. Animations estivales

La bibliothèque organisera des animations autour des deux thèmes suivants :

- *L'Afrique pour juillet (danse, musique et contes)*
- *Mer et nature pour août (contes)*

3.3. Repas des aînés

Peggy LUTON informe les membres de la commission de la satisfaction des personnes présentes au repas des aînés. D'autres informations seront transmises après traitement des informations issues des questionnaires.

4. CANTINE SCOLAIRE

4.1. Point d'étape sur le projet « Lutte contre le gaspillage alimentaire à l'école »

Peggy LUTON informe que le projet avance bien même si on note un léger retard par rapport au calendrier CYCLAD :

- *En janvier, parents et enfants ont été interrogés au moyen de questionnaires.*
- *Les vacances de février seront l'occasion de lancer réellement la démarche avec la sensibilisation au recyclage et la visite-reportage de la cuisine centrale située à La Flotte.*

Des formations sont prévues pour le personnel communal sur l'alimentation durable pour mettre en place des activités autour de cette thématique. Une démarche est en cours pour en préciser le contenu.

Cette année sera donc consacrée au tri et au compostage, puis l'année suivante au gaspillage alimentaire sur la base des pesées. A noter la contrainte des portions alimentaires devant respecter à un certain grammage.

Madame LUTON ajoute l'abandon du projet des poules trop contraignant d'un point de vue sanitaire et logistique.

4.2. Renouvellement du marché de restauration scolaire

Le contrat de restauration scolaire avec le prestataire SCOLAREST arrivant à terme en juin, il proposé de travailler sur la rédaction d'un nouveau cahier des charges prenant en compte les orientations fixées par le plan de référence en mettant notamment l'accent sur les produits bio et les circuits courts.

En outre, il sera pris en compte les documents de la boîte à outils LOCALIM mis à disposition par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le marché public devra être lancé début avril pour une notification du contrat fin mai/début juin.

5. DIVERS

5.1. Ecole et ALSH

5.1.1. Travaux

Les travaux de mise en sécurité de l'école est en cours ; reste l'installation de l'interphone et du local prévu derrière le préau dont le projet est présenté par Peggy LUTON et qui fera prochainement l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme.

5.1.2. mini-camp ALSH

Concernant les mini-camps, la Communauté de Communes n'organisant plus qu'un mini-camp à partir de 2017, il est proposé de maintenir les 2 mini-camps habituellement organisés par les enfants couardais, dont un se ferait sans la participation de la CDC.

5.1.3. Terrain du Ventoux

Peggy LUTON poursuit en précisant les travaux réalisés sur le terrain pour sécuriser l'accès au terrain et au puits, la mise en place d'une clôture en limite séparative de la parcelle située en fond de lot.

Par ailleurs, il conviendra d'informer les associations de la mise à disposition du terrain pour l'organisation d'événement.

Enfin, l'architecte du local de l'école sera sollicité pour travailler sur le projet de bâtiment qui accueillera WC, douches, lieux de stockage... tout en prenant en compte les contraintes d'urbanisme, de submersion et les exigences de la DDCS.

5.1.4. Analyse coût enfant / ALSH

Catherine COPPIN et Frédérique GUELIN ont été sollicitées pour étudier le coût du service ALSH au vu de la baisse des effectifs observée ces dernières années.

5.1.5. Projet portail famille

Peggy LUTON rappelle le projet la mise en place d'un portail famille, pour un coût global d'environ 6 000 € TTC, offrant un outil dématérialisé de gestion des services enfance de l'inscription au paiement en ligne. Bien que ce service améliorera le service destiné aux

familles, ce projet résulte d'une volonté d'optimiser la gestion administrative du pointage des élèves à la facturation.

5.2. Renouveau des décorations de Noël

Au vu de la fin du contrat avec CITEOS pour les illuminations de Noël, les membres de la commission évoque plusieurs pistes :

- *Revoir zones à éclairer et modes d'éclairage avec leds (kiosque, zones habitées...) et installations au sol peut-être moins onéreuses au niveau installation. Le contrat CITEOS sera étudié plus finement.*
- *Solliciter la compagnie « Carabosse Art de rue » avec installations temporaires de feu pour le même montant quitte à réduire la période d'animation. Question sur l'aspect sécurité et coût à étudier.*
- *Programmer des installations temporaires autour du thème « c'est la mer qui nous éclaire » (voir glowee.fr).*

La Commission souhaite associer les commerçants à la mise en valeur du village au moment des fêtes. Question qui devra être évoquée avec les autres commissions concernées.

5.3. Réserve communale et travaux du CCAS

La prochaine réunion du CCAS sera organisée le 15 février prochain avec les membres de la commission Vie Quotidienne pour étudier la constitution d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) et le repérage des personnes en situation d'isolement.

5.4. Logement

Une réunion de travail spécifique est proposée le jeudi 6 avril à 14h30 avec l'ensemble des conseillers qui souhaitent travailler sur cette question.

6. INFORMATIONS DIVERSES

Les formations aux gestes de premiers secours (PSC1) se mettent en place. Deux sessions sont prévues pendant les vacances de février à l'attention des responsables et bénévoles des associations qui interviennent à La Couarde.

Les membres de la commission échangent sur l'installation de 3 défibrillateurs envisagée sur les 3 prochaines années. Il faudra d'abord identifier si certains lieux, tels que La Maline, la SNSM..., sont déjà équipés pour ensuite, envisager différentes implantations pour couvrir les lieux les plus fréquentés du village (mairie, kiosque, Peu Ragot, Goisil...)

7. SYNTHÈSE DES PROCHAINES RÉUNIONS

Synthèse des prochaines dates :

- 15 février 2017 à 10h : commission « Vie Quotidienne » et CCAS pour mise en place d'une réserve communale et repérage des personnes isolées,
- 6 avril 2017 à 14h30 : commission « Vie Quotidienne » élargie aux conseillers municipaux intéressés par la question du « Logement »,
- 11 mai 2017 à 14h30 : commission « Vie Quotidienne »

Véronique HERAUD alerte Peggy LUTON sur la disponibilité de la Banda Loups pour la retraite aux flambeaux du 15 août ; en effet cet orchestre intervient habituellement au Bois-Plage à cette date. Ce point sera vérifié.

Monsieur le Maire fait part d'un concert classique à l'église organisé le 22 avril 2016 à l'occasion des « saisons musicales en Ré ».

Le projet d'organisation de la Brocante du Fou est abandonné pour raison juridique portant sur l'impossibilité de sous-louer le domaine public à but lucratif.

Au sujet des événements musicaux prévus dans le centre, Tony BERTHELOT demande si les sanitaires du centre restent ouverts la nuit suite à certaines plaintes de commerçants : réponse affirmative de Monsieur le Maire. Virginie CANARD s'interroge sur la bonne signalisation de ces sanitaires.

Concernant le « Printemps des poètes » et au vu des très bons retours sur cet événement, Monsieur CLEMENT propose d'insérer dans le Kiosque 36 le poème final intitulé « Souffle » de Birago DIOP, poète sénégalais. Avis favorable de l'assemblée.

Peggy LUTON rectifie les thèmes énoncés dans le compte-rendu prévus cet été à la bibliothèque à savoir :

- Juillet : art postal
- Août : cinéma

Patrick RAYTON fait une parenthèse sur le « Mois de l'Environnement » organisé par la Communauté de Communes dont 6 animations sont prévues à La Couarde, notamment à la bibliothèque.

Pour les défibrillateurs, Monsieur le Maire souligne l'importance d'avoir une réflexion en amont sur les lieux d'installation, les modalités de gestion, les contraintes techniques... Peggy LUTON informe également de la possibilité d'acquérir un défibrillateur portatif pour mise à disposition des associations lors d'animations de village.

2.2 – COMMISSION « GRANDS TRAVAUX » DU 14 FEVRIER 2017 ET TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PALITO qui expose les travaux de la Commission « Grands travaux » lors de sa réunion du 14 février 2017.

1. EVOLUTION CHANGEMENT TARIFS CIMETIERE

1.1. Information caverne

Devant l'augmentation des demandes de case de columbarium, Il est distribué aux membres de la commission une fiche d'information sur les cavernes.

Le caverne est une sépulture cinéraire, cela signifie qu'il est destiné aux cendres d'un défunt. Il s'agit d'un tout petit caveau « individuel » construit en pleine terre. On peut y placer une ou plusieurs urnes funéraires.

Ces emplacements pourraient être implantés dans le cimetière sur des emplacements trop petits pour des concessions classiques.(cf:doccaverne)

Monsieur PALITO précise que ces emplacements seraient moins couteux qu'une case de columbarium classique et plus intimiste pour les familles.

La commission étant très favorable à l'implantation de quelques cavernes à l'essai, Monsieur PALITO est chargé de demander des devis et d'étudier une proposition de tarifs..

1.2. Tarifs

Depuis 2013, la préparation d'espace dans le cimetière ancien, en particulier sur les îlots n°3,4,5 et 6 (cf plan en annexe) nécessitent d'important travaux d'évacuation de pierres tombales et de monuments existants, ainsi que des exhumations dans les concessions reprises.

De plus, avec les dimensions actuelles de caveaux et la création d'allées secondaires dans ces îlots, nous constatons qu'en moyenne nous aménageons 1 emplacement nouveau pour 2 concessions reprises.

Dans ce contexte, le coût de la préparation de concession est maintenant plus onéreux que les années précédentes. Il est donc proposer aux membres de la commission d'augmenter le tarif des concessions.

Monsieur PALITO fait le bilan des derniers travaux engagés dans le cimetière. 5 caveaux 2 places et un caveau double (4 places) viennent d'être livrés dans le bloc 3, ces concessions vont être attribuées aux premières personnes inscrites sur la liste d'attente qui comporte une dizaines de personnes en attente d'un emplacement.

Monsieur PALITO explique aux membres de la commission qu'en lien avec les augmentations des demandes de case de columbarium et pour satisfaire les administrés qui en ferait la demande, nous pensons également proposer dans certains cas, des caveaux en pierre existants, qui par leur dimensions, plus aux normes, peuvent recevoir au moins des urnes.

C'est pourquoi, il propose un tarif supplémentaire de revente de monument ancien avec un

forfait de 300€ pour une concession simple ajoutée au prix de la concession trentenaire ou cinquantaenaire.

1.3. Caveau provisoire

La commune met à la disposition des familles dans le cimetière municipal un caveau provisoire destiné à accueillir temporairement et après mise en bière le corps des personnes en attente de sépulture.

Seuls y sont admis les corps des personnes pouvant bénéficier d'une sépulture dans le cimetière communal ou en attente d'être transportés hors de la commune.

.La durée du dépôt ne peut être supérieure à six mois (décret du 28/01/2011). Le maire pourra faire alors enlever les corps inhumés provisoirement et procéder à leur inhumation en terrain commun ou à leur incinération et après avis aux familles, aux frais de celles-ci.

La commission décide donc de fixer une caution qui correspondra à une exhumation et crémation en cas de prolongement au-delà des six mois. Nadine GUILLORY est chargée de se renseigner des tarifs pratiqués et le coût d'une exhumation, transport et crémation.

La commission est très favorable à l'ensemble de ces propositions et adopte la proposition de tarif suivant :

CONCESSIONS	2016 jusqu'à ce jour	Proposition 2017
30 ans	350,00€	450,00€
50 ans	500,00€	600,00€
Caveau 2 places 100x200	2000,00€	2000.00€
Cavurne 60x60	-	350.00€
Dépôt temporaire 15 jours	-	gratuit
Caution dépôt temporaire 6 mois maximum	-	1500.00€
Revente monument ancien en pierre pour une concession simple (forfait)	-	300,00€
Revente monument ancien en pierre pour une concession double (forfait)	-	600,00€
COLUMBARIUM	2016 jusqu'à ce jour	Proposition 2017
30 ans	815,00€	815,00€
Location temporaire pour 1 an	100,00€	100,00€
VACATION DE POLICE	25,00€	25.00€

Ces tarifs ainsi que ceux des monuments anciens et des cavurnes seront soumis à l'approbation du conseil municipal.

2. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Quelques changements dans le règlement sont nécessaires afin de faciliter la gestion quotidienne du cimetière par les services de la mairie et la police municipale.

Ces modifications concernent essentiellement, les dimensions des concessions (Art 13, 14 et 15), les plantations (Art 40), le dépôt temporaire d'un cercueil dans un caveau provisoire (Art 39), les dimensions des monuments et les passe pieds (Art 42).

La proposition de règlement modifié est approuvée par les membres de la commission (cf doc en annexe)

3. INFORMATION SUR LES CHANTIERS PROGRAMMES EN 2017

Suite à la dernière réunion des finances pour la préparation du budget communal 2017, Monsieur Rémy PALITO présente les principales orientations concernant les dossiers qui intéressent notre commission travaux. Le budget étant voté en mars prochain.

Cimetière : préparation de nouvelles concessions à l'automne

Bâtiments communaux : rénovation du kiosque

Petit local de stockage dans la cour de l'école : peintures extérieures à salle des associations et à la base nautique

Aménagement du nouvel entrepôt à l'atelier des services techniques

VRD : 1ère tranche de la rénovation du square et des trois rues adjacentes ; petite rue de l'école, Charles de Gaulle et square.

4. QUESTIONS DIVERSES

Dossier de l'ossuaire du cimetière : Il est indispensable en 2017 de retenir une formule afin d'agrandir les capacités de l'ossuaire existant.

Trois solutions sont toujours à l'étude.

1/ Un ossuaire hors sol dans le bâtiment existant

2/ Un terrassement dans le même bâtiment pour gagner de la place en sous-sol

3/ la création d'une fosse sur un emplacement d'une ancienne concession double (ex : n°38)

Rémy PALITO informe que les Pompes Funèbres Public de la Rochelle-Ré ont présenté lors de la dernière assemblée générale, un projet d'installation d'une chambre funéraire à Saint Martin.

Monsieur le Maire propose de sursoir à la modification du règlement intérieur du cimetière en l'absence des annexes des modifications des articles concernés.

Au sujet des travaux du square prévus à partir de mi-septembre, il indique qu'une intervention préalable est indispensable sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable et qu'elle est prévue entre avril et juin 2017. Il rappelle par ailleurs le financement de la rue Charles de Gaulle par de la réserve parlementaire.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés pour le cimetière tels que présentés.

2.3 – COMMISSION PARITAIRE DES MARCHES DU 23 FEVRIER 2017 ET CREATION D'UNE CAUTION

Madame TURBE prend ensuite la parole et rend compte des travaux de la Commission Paritaire des Marchés du 23 février 2017.

1. PROJET REPAS DE LA COUARDE EN FETE

En l'absence de Madame RAYTON, Béatrice TURBÉ explique aux membres de la commission le projet de LA COUARDE EN FETE. Cette association propose un diner/pique-nique sur l'espace forain marché du Mail le 9 août prochain et souhaite savoir si les commerçants du marché souhaiteraient s'associer à cette manifestation : ouverture du marché en fin de journée, proposition d'assiettes garnies à la vente sous les préaux du marché etc...

Ces propositions accueillent un avis favorable de la part des membres de la commission qui souhaitent rencontrer Madame RAYTON afin de finaliser le projet en mai.

2. ATTRIBUTION D'UN BANC SOUS LA GRANDE HALLE

Béatrice TURBÉ a rencontré, à l'automne, Madame AUBERT caviste, qui cesse son activité et propose un repreneur de son banc pour la même activité. D'autres candidatures à la reprise sont également proposées par Béatrice TURBÉ mais avec d'autres produits. Les membres de la commission estiment qu'en avant-saison et l'été la présence d'un caviste est tout à fait utile au marché et acceptent la candidature du repreneur de Madame AUBERT pour l'activité « caviste ».

Au sujet des cavistes, Madame Dominique BAESJOU souligne que celui de la halle d'été a un grand banc, assez mal aménagé, peu attrayant, avec des cartons vides ou pleins qui jonchent le sol et un vendeur souvent en retard, cela est préjudiciable aux autres commerçants de la halle d'été. La commission estime que sans effort de sa part cette année, le commerçant se verra proposer un banc plus petit. Un courrier lui sera adressé dans ce sens.

3. CHOIX DES PRODUITS

L'an dernier, on a noté au sein du marché, pour quelques commerçants, une augmentation de l'offre, chacun essayant de proposer aussi les produits des autres. Cela a été à l'origine de conflits difficiles à gérer. C'est pourquoi il est proposé à la commission de redéfinir la liste des familles de produits que chacun pourra proposer à la vente. L'esprit d'un marché étant que le commerçant soit un « spécialiste » et non un généraliste, sinon le consommateur a du mal à s'y retrouver.

Pour une majorité des commerçants, la définition de l'activité a été trouvée sans peine. Pour les producteurs, Béatrice TURBÉ doit se renseigner auprès de la chambre de commerce et

d'industrie de la Rochelle afin de connaître le pourcentage de produits le commerçant peut vendre en plus de sa production (70 % 30 % ou 80 % 20 % ?) et les produits élaborés à la ferme si laboratoire aux normes...

Béatrice TURBÉ a constaté que l'installation du banc du rôtisseur/traiteur dans la grande halle, a pris du retard. Elle dit craindre qu'il ne soit pas prêt pour l'ouverture du 1^{er} avril. Cette crainte est confirmée par quelques collègues commerçants.

Compte tenu des délais dont il dispose et de l'importance de l'installation (création d'un banc et reprise d'une activité différente) les membres de la commission proposent que les probables jours d'absence du commerçant ne soient pas pénalisés, tout en l'invitant à faire au plus vite.

Béatrice TURBÉ informe la commission que nous n'avons pas de rôtisseur de poulets pour le marché du centre village, ce qui est très pénalisant pour son activité. A ce jour, le commerçant habituel ne nous a pas contacté pour confirmer sa présence en juillet/août (uniquement). Nous avons une candidature pour cette même activité mais pour toute la saison. Il faudra faire un choix lorsque nous aurons la confirmation de Madame DELPECH Aurélia et que nous nous serons renseignés sur la conformité du matériel de Madame LOQUET Isabelle.

4. MÉNAGE D'AVANT SAISON

Grande halle : du lundi 27 mars au vendredi 31 mars

Halle d'été : du lundi 26 au vendredi 30 juin

Prendre rendez-vous en mairie la veille pour l'ouverture des portes.

Madame MH. DELVAUD renouvelle sa demande de retirer « d'été » sur les panneaux indicateurs au rond-point du Crédit Agricole et à Thomazeau annonçant le marché.

Madame CAILLAUD dit avoir eu à régler une facture de consommation d'eau extrêmement élevée pour l'utilisation de son banc les 2 mois d'été. Béatrice TURBÉ lui conseille de contacter la SAUR afin de résoudre un éventuel problème.

Béatrice TURBE propose de demander une caution de 500€ pour la location d'un banc des halles du Mail afin garantir la restitution en bon état du matériel pour une application directe aux nouveaux de cette année et applicable à tous en 2018.

Jacques DURET propose d'ajouter aussi la mention « et à jour des redevances ».

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

2.4 – COMMISSION COMMUNICATION DU 9 MARS 2017

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur CLEMENT pour exposer le compte-rendu.

1 – CONCOURS PHOTO

- **4ème édition**

Pour la 4^{ème} édition du concours photo qui s'est déroulé du 15 septembre au 31 décembre 2016, 43 photos ont été reçues dont 42 photos peuvent concourir après un premier examen.

Le jury¹ se réunira dans les prochaines semaines pour élire les lauréats des différentes catégories.

Pour ce qui est du prix du public, la commission propose que les photos soient exposées dans la hall de la mairie pendant les vacances de Pâques sous réserve de la disponibilité du hall d'exposition.

La remise des prix se tiendra au mois de juin prochain à l'occasion de l'exposition à la bibliothèque des photos du photoreporter Franck VOGEL portant sur les enjeux de l'eau.

- **5ème édition**

La commission propose qu'une 5ème édition soit organisée pour autant que le planning suivant soit respecté :

- *Avril 2017 : choix du thème. La commission propose d'abandonner le thème de la mer utilisé lors des 4 premières éditions et que lui soit substitué un thème plus en relation avec les commémorations qui se dérouleront en 2018.*
- *1 juillet 2017 : lancement du concours photo*
- *Jusqu'au 31 décembre 2017 envoi des photos à la Mairie*

- **Dotation de la 5ème édition**

Elle devra être connue dès le lancement du concours et être mise en valeur, car elle peut être un encouragement à participer.

- **Manifestations d'accompagnement de la 5ème édition**

Pour accompagner la 5^{ème} édition du concours photo, il est proposé d'organiser des événements satellites pour donner du contenu et du sens à l'opération :

- *Printemps 2018 : réalisation d'un roman-photo par les éditions « flblb », sur un thème donné, par un auteur en résidence 5 jours pour un coût d'environ 2 800 à 3 000 € TTC (hors impression, reliure, transport, hébergement et repas),*
- *Programmer des ateliers autour de la photo dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP),*

- *Autres : la mairie n'a, actuellement, ni le temps ni les moyens d'organiser d'autres événements autour de ce concours. Et pourtant elles sont indispensables si nous souhaitons que le concours perdure.*

La commission propose :

- *soit de rechercher un étudiant qui aurait à travailler sur ce sujet. Mais inconvenient important il faut un encadrement très présent ce qui est en contradiction avec ce qui précède.*
- *soit de confier l'organisation d'événements parallèles à des bénévoles (exemple : les cours de photos animalières organisés par F. Blanchard). La mairie n'aurait plus alors qu'un rôle de coordination. Un cadre et des engagements précis seraient demandés aux candidats à savoir :*
 - *être un événement couardais,*
 - *sans engagement financier communal,*
 - *se dérouler plutôt hors période estivale,*
 - *renforcer l'idée de : « La Couarde-sur-mer : le village de la photo ».*

- **Communication**

La communication autour de cet événement est très mauvaise. La commission se demande si :

- *la recherche du soutien d'un ou de plusieurs médias (Phare de Ré, Ré à la Hune, radio île de Ré...) ne pourrait pas être une solution. Il ne serait demandé aucun autre soutien qu'une communication régulière autour de l'événement. Le (les) média(s) pourraient être membre(s) du jury.*
- *la CdC à travers l'office de tourisme pourrait s'impliquer en participant, par exemple, au choix des thèmes du concours pour qu'ils soient coordonnés avec les objectifs intercommunaux de développement du tourisme.*

Monsieur CLEMENT informe qu'il recherche une période d'exposition des photos dans la mairie en vue du vote du prix du public.

Monsieur le Maire s'accorde à dire qu'il convient de définir un budget pour assurer des lots de qualité avec peut-être une réduction du nombre de prix attribués.

Il est tout à fait d'accord avec la nécessité d'arrêter une date pour retenir les photos lauréates 2017.

3 – COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2016

3.1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

Monsieur le Maire présente les résultats budgétaires de l'exercice 2016 en précisant qu'ils sont conformes à ceux arrêtés par Madame la trésorière de Saint Martin, comptable de la collectivité.

3.1.1 – COMMUNE

Monsieur le Maire présente les réalisations 2016 du budget principal de la Commune.

Section de fonctionnement

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
011 – Charges à caractère général	992 800.00	751 829.49
012 – Charges de personnel	1 121 700.00	1 115 266.62
014 – Atténuations de produits	43 500.00	43 310.00
65 – Autres charges de gestion courante	204 750.00	204 497.42
66 – Charges financières	139 300.00	138 603.72
67 – Charges exceptionnelles	2 000.00	1 686.13
68 – Dotations aux provisions	200 000.00	0.00
042 – Opérations d'ordre de sect à sect	12 170.00	54 670.96
023 – Virement à l'investissement	700 760.00	0.00
Total des dépenses	3 416 980.00	2 309 864.34

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
002 – Excédent reporté	522 830.35	0.00
013 – Atténuation de charges	24 999.65	28 319.65
70 – Produits des services du domaine	147 600.00	155 552.11
73 – Impôts et taxes	1 984 900.00	2 096 378.39
74 – Dotations et participations	553 300.00	557 635.35
75 – Autres produits de gestion courante	152 900.00	155 890.35
76 – Produits financiers	0.00	11.46
77 – Produits exceptionnels	12 350.00	37 365.27
042 – Opérations d'ordre de sect à sect	18 100.00	37 575.64
Total des recettes	3 416 980.00	3 068 728.22
Résultat de clôture		758 863.88

Section d'investissement

Opérations non affectées

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	977 950.01	381 663.96
Recettes	1 944 686.01	1 126 907.32

1002 – Matériel service technique

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	75 000.00	50 643.15
Recettes	0.00	0.00

1003 – Matériel services administratifs

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	12 900.00	10 594.37
Recettes	0.00	0.00

1004 – Matériel divers services

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	12 600.00	4 145.15
Recettes	0.00	0.00

1005 – Travaux de bâtiments

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	253 880.00	105 669.08
Recettes	4 000.00	3 930.60

1006 – Travaux de V.R.D.

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	206 600.00	46 439.14
Recettes	0.00	0.00

1007 – Plages

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	7 000.00	2 801.64
Recettes	0.00	0.00

1008 – Travaux SDEER

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	6 400.00	1 749.81
Recettes	0.00	0.00

12 – L'île aux Loisirs

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	2 300.00	1 095.00
Recettes	0.00	0.00

119 – Ilot de la mairie

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	2 600.00	2 497.15
Recettes	35 800.00	35 718.81

120 – Espace du marché du Mail

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	534 148.00	390 178.31
Recettes	539 272.00	27 185.18

1201 – Pôle santé et logements

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	106 600.00	72 760.10
Recettes	0.00	0.00

1202 – Halles

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	153 480.00	112 102.85
Recettes	0.00	0.00

122 – Gros travaux réseaux pluvial

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	166 370.00	9 910.00
Recettes	0.00	0.00

Opérations d'ordre

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	185 140.00	186 314.98
Recettes	179 210.00	203 410.30

Ensemble de la section d'investissement

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
Dépenses	2 702 968.01	1 378 564.69
Recettes	2 702 968.01	1 397 152.21
<u>Résultat de clôture</u>		<u>18 587.52</u>

3.1.2 - CAMPING

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BERTHELOT qui présente les réalisations 2016 du budget annexe « Camping Le Rémondeau ».

Section de fonctionnement

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
011 – Charges à caractère général	287 996.32	254 985.54
012 – Charges de personnel	191 850.00	176 866.82
65 – Autres charges de gestion courante	38 500.00	38 374.17
66 – Charges financières	27 330.00	20 191.00
67 – Charges exceptionnelles	200.00	0.00
68 – Dotations aux amortissements	43 260.00	43 202.97
69 – Impôts sur les bénéficiaires	4 500.00	3 175.35
023 – Virement à l'investissement	13 264.39	0.00
<u>Total des dépenses</u>	<u>606 900.71</u>	<u>536 795.85</u>

002 – Excédent reporté	64 955.14	0.00
70 – Produits des services du domaine	513 945.57	544 630.22
74 - Subventions	25 000.00	0.00
75 – Autres produits de gestion courante	3 000.00	3 136.25
77 – Produits exceptionnels	0.00	20.32
<u>Total des recettes</u>	<u>606 900.71</u>	<u>547 786.79</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>10 990.94</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
16 – Capital des emprunts	15 753.68	15 753.68
21 – Immobilisations corporelles	55 744.04	49 805.43
<u>Total des dépenses</u>	<u>71 497.72</u>	<u>65 559.11</u>
001 – Excédent reporté	14 973.33	0.00
021 – Virement du fonctionnement	13 264.39	0.00
28 - Amortissements	43 260.00	43 202.97
<u>Total des recettes</u>	<u>71 497.72</u>	<u>43 202.97</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>22 356.14</u>

3.1.3 – ZONE DE MOUILLAGES

Monsieur BERTHELOT poursuit avec la présentation du Compte Administratif 2016 du budget annexe « Zone de Mouillages »

Section de fonctionnement

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
011 – Charges à caractère général	21 840.00	9 204.00
65 – Charges de gestion courante	100.00	0.00
66 – Charges financières	1 200.00	-352.58
67 – Charges exceptionnelles	450.00	291.25
68 – Dotations aux amortissements	7 000.00	6 820.10
023 – Virement à l'investissement	4 200.00	0.00
<u>Total des dépenses</u>	<u>34 790.00</u>	<u>15 962.77</u>
002 – Excédent reporté	12 793.20	0.00
70 – Produits des services du domaine	21 996.80	22 224.41
75 – Produits de gestion courante	0.00	0.14
<u>Total des recettes</u>	<u>34 790.00</u>	<u>22 224.55</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>6 261.78</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
001 – Déficit reporté	10 060.65	0.00
16 – Capital des emprunts	11 699.35	11 432.00
<u>Total des dépenses</u>	<u>21 760.00</u>	<u>11 432.00</u>
021 – Virement du fonctionnement	4 200.00	0.00
1068 – Résultat affecté	10 060.65	10 060.65
16 – Dettes diverses	499.35	1 200.00
28 - Amortissements	7 000.00	6 820.10
<u>Total des recettes</u>	<u>21 760.00</u>	<u>18 080.75</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>6 648.75</u>

3.1.4 – ZONE DE BATIMENTS AGRICOLES

Monsieur le Maire poursuit avec le Compte Administratif 2016 du budget annexe « Zone d'activités de bâtiments agricoles ».

Section de fonctionnement

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
011 – Charges à caractère général	5 300.00	0.00
65 – Charges de gestion courante	100.00	0.67
66 – Charges financières	1 100.00	921.77
68 – Dotations aux amortissements	210.00	210.00
023 – Virement à l'investissement	4 190.00	0.00
<u>Total des dépenses</u>	<u>10 900.00</u>	<u>1 132.44</u>
002 – Excédent reporté	1 701.63	0.00
70 – Produits des services du domaine	9 198.37	11 700.00
<u>Total des recettes</u>	<u>10 900.00</u>	<u>11 700.00</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>10 567.56</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
001 – Déficit reporté	4 231.70	0.00
16 – Capital des emprunts	4 400.00	4 381.50
<u>Total des dépenses</u>	<u>8 631.70</u>	<u>4 381.50</u>
021 – Virement du fonctionnement	4 190.00	0.00
10 - Réserves	4 231.70	4 231.70
28 - Amortissements	210.00	210.00
<u>Total des recettes</u>	<u>8 631.70</u>	<u>4 441.70</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>60.20</u>

3.1.5 – ECOTAXE

Monsieur BERTHELOT termine avec le Compte Administratif 2016 du budget annexe « Ecotaxe ».

Section de fonctionnement

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
011 – Charges à caractère général	102 000.00	77 440.00
023 – Virement à l'investissement	121 410.00	0.00
67 – Charges exceptionnelles	0.00	15 972.58
<u>Total des dépenses</u>	<u>223 410.00</u>	<u>93 412.58</u>
002 – Excédent reporté	163 417.10	0.00
73 – Produits de l'écotaxe	59 992.90	60 302.00
77 – Recettes exceptionnelles	0.00	15 972.58
<u>Total des recettes</u>	<u>223 410.00</u>	<u>76 274.58</u>
<u>Résultat de clôture</u>		- <u>17 138.00</u>

Section d'investissement

	Prévisions 2016 (€)	Réalisations 2016 (€)
001 – Déficit reporté	12 958.40	0.00
19 – Différences sur cessions	0.00	15 822.58
20 – Immobilisations incorporelles	25 000.00	1 700.00
21 – Immobilisations corporelles	103 276.00	8 496.40
<u>Total des dépenses</u>	<u>141 234.40</u>	<u>26 018.98</u>
021 – Virement du fonctionnement	121 410.00	0.00
1068 – Résultat affecté	19 824.40	19 824.40
21 – Immobilisations corporelles	0.00	15 972.58
<u>Total des recettes</u>	<u>141 234.40</u>	<u>35 796.98</u>
<u>Résultat de clôture</u>		<u>9 778.00</u>

Monsieur le Maire quitte l'hémicycle et Madame DEVAUD, doyenne d'âge, prend la présidence de l'Assemblée.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et supplémentaires 2016 de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles » et « Ecotaxe » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et le détail des dépenses effectuées, le Conseil Municipal statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice 2016 et sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2016 de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles » et « Ecotaxe ».

Monsieur le Maire rejoint l'Assemblée qu'il remercie de sa confiance et en reprend la présidence.

3.2 – COMPTES DE GESTION 2016

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2016 de la Commune et de ses budgets annexes,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion de la Commune et des budgets annexes « Camping Le Rémondeau », « Zone de mouillages », « Zone de Bâtiments d'Activités Agricoles » et « Ecotaxe » dressés pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS AUX BUDGETS 2017

4.1 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif de la Commune de La Courde-sur-Mer pour 2016, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 281 694.23 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 541 960.84 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2016 et des recettes certaines à recevoir à la même date, qui présente un excédent de 510 893.10 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

Considérant que le budget 2016 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 700 760.00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2017 de la Commune le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 541 960.84 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 31 067.74€,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 1 250 626.49 €.

4.2 – BATIMENTS AGRICOLES

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Zone d'Activités de Bâtiments Agricoles » pour 2016, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 12 269.19 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 4 171.50 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2016 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

Considérant que le budget 2016 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 4 190.00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2017 du budget annexe « Zone d'Activités de Bâtiments Agricoles » le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 4 171.50 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 4 171.50 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 8 097.69 €.

4.3 – CAMPING

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Camping Le Rémondeau » pour 2016, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 75 946.08 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 7 382,81 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2016 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

Considérant que le budget 2016 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 13 264.39 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2017 du camping « Le Rémondeau » le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 7 382.81 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 7 382.81 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 68 563.27 €.

4.4 – ZONE DE MOUILLAGES

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Zone de Mouillages » pour 2016, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 19 054.98 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 3 411.90 €,

Vu l'état néant des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2015 et des recettes certaines à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

Considérant que le budget 2016 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 4 200.00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2017 du camping « Zone de Mouillages » le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 3 411.90 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 3 411.90 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 15 643.08 €.

4.5 – ECOTAXE

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif du budget annexe « Ecotaxe » pour 2016, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 146 279.10 €,

Constatant que ledit Compte Administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 3 180.40 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2015 et des recettes certaines à recevoir à la même date qui présente un déficit de 2 200,00 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2016,

Considérant que le budget 2016 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 121 410,00 €,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au Budget 2017 « Ecotaxe » le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au déficit d'investissement reporté (compte 001) pour 3 180.40 €
- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 5 380.40 €,
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour 140 898.70 €.

5 - FISCALITE DIRECTE LOCALE – TAUX 2017

Compte tenu du contexte économique global, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale pour la cinquième année consécutive, l'autofinancement dégagé au budget étant suffisant à la réalisation des projets 2017.

Les taux seraient ainsi fixés :

	Taux 2017
Taxe d'habitation	10,54 %
Taxe sur le foncier bâti	16,05 %
Taxe sur le foncier non bâti	23,99 %

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition telle exposée.

Monsieur le Maire présente les taux pratiqués dans les autres communes de l'île avec Rivedoux et La Flotte qui disposent des taux les plus importants respectivement à 11,22% et 11,08%. La Commune d'Ars-en-Ré, quant à elle pratique, des taux plus bas

6 - BUDGETS PRIMITIFS 2017

6.1 – COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal unanime arrête le Budget Primitif 2017 de la Commune comme suit.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
011	Charges à caractère général	770 050.00
012	Charges de personnel	1 134 120.00
014	Atténuations de produits	44 000.00
65	Charges de gestion courante	211 105.00
66	Charges financières	128 250.00
67	Charges exceptionnelles	1 800.00
68	Provisions	200 000.00
023	Virement à l'investissement	1 444 415.00
042	Opérations d'ordre de S à S	14 180.00
	TOTAL DEPENSES	<u>3 947 920.00</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
002	Excédent reporté	1 250 626.49
013	Atténuations de charges	9 993.51
70	Ventes de produits & services	131 000.00
73	Impôts et taxes	1 863 700.00
74	Dotations et subventions	512 000.00
75	Autres produits de gestion	162 500.00
042	Opérations d'ordre de S à S	18 100.00
	TOTAL RECETTES	<u>3 947 920.00</u>

Section d'investissement :

Opérations non affectées

	BP 2017 (€)
Dépenses	949 290.00
Recettes	1 625 480.00

Opérations d'ordre

	BP 2017 (€)
Dépenses	88 870.00
Recettes	84 950.00

Opération 1002 – Matériel service technique

	BP 2017 (€)
Dépenses	46 009.60
Recettes	0.00

Opération 1003 – Matériel service administratif

	BP 2017 (€)
Dépenses	21 200.00
Recettes	0.00

Opération 1004 – Matériel divers services

	BP 2017 (€)
Dépenses	32 514.00
Recettes	0.00

Opération 1005 – Travaux de bâtiments

	BP 2017 (€)
Dépenses	181 597.70
Recettes	0.00

Opération 1006 – Travaux de VRD

	BP 2017 (€)
Dépenses	562 614.06
Recettes	10 000.00

Opération 1007 – Plages

	BP 2017 (€)
Dépenses	3 000.00
Recettes	0.00

Opération 1008 – Travaux SDEER

	BP 2017 (€)
Dépenses	5 004.17
Recettes	0.00

Opération 12 – ALSH

	BP 2017 (€)
Dépenses	6 321.01
Recettes	0.00

Opération 120 – Espace du marché du Mail

	BP 2017 (€)
Dépenses	20.57
Recettes	6.90

Opération 1201 – Pôle santé et logements

	BP 2017 (€)
Dépenses	19.75
Recettes	0.00

Opération 1202 – Halles

	BP 2017 (€)
Dépenses	14.36
Recettes	0.00

Opération 122 – Gros travaux réseau pluvial

	BP 2017 (€)
Dépenses	5 071.00
Recettes	0.00

Résultat général de la section d'investissement

	BP 2017 (€)
Dépenses	1 901 546.22
Recettes	1 720 436.90
<u>Résultat BP</u>	- <u>181 109.32</u>
<u>Résultat des reports</u>	<u>181 109.32</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'expérimentation pour cet été de la surveillance nocturne des secteurs du Peu Ragot, Mail et Pergola pour un budget d'environ 12 000 €.

6.2 – CAMPING

Le Conseil Municipal unanime arrête comme suit le Budget Primitif « Camping municipal Le Rémondeau » au titre de l'exercice 2017.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
011	Charges à caractère général	307 619.00
012	Charges de personnel	188 050.00
65	Charges de gestion courante	41 000.00
66	Charges financières	12 400.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
68	Dotations aux amortissements	43 430.00
69	Impôts sur le bénéfice	4 000.00
023	Virement à l'investissement	13 430.00
	TOTAL DEPENSES	<u>610 129.00</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
002	Excédent reporté	68 563.27
70	Ventes de produits et services	538 565.73
75	Produits de gestion	3 000.00
	TOTAL RECETTES	<u>610 129.00</u>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
001	Déficit reporté	7 382.81
16	Emprunts et dettes	16 400.00
20	Immobilisations incorporelles	1 060.00
21	Immobilisations corporelles	39 400.00
	TOTAL DEPENSES	<u>64 242.81</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
021	Virement du fonctionnement	13 430.00
10	Capitaux	7 382.81
28	Amortissements	43 430.00
	TOTAL RECETTES	<u>64 242.81</u>

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'augmentation importante du loyer d'occupation du terrain à l'ONF pour laquelle il a manifesté son mécontentement. Un rendez-vous avec le directeur régional de l'ONF sera donc fixé prochainement pour aborder ce point.

6.3 – ZONE DE MOUILLAGES

Le Conseil Municipal unanime arrête comme suit le Budget Primitif « Zone de Mouillages » au titre de l'exercice 2017.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
011	Charges à caractère général	22 000.00
65	Charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	820.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
68	Dotations aux amortissements	3 420.00
023	Virement à l'investissement	8 800.00
	TOTAL DEPENSES	<u>35 640.00</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
002	Excédent reporté	15 643.08
70	Ventes de produits et services	19 996.92
	TOTAL RECETTES	<u>35 640.00</u>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
001	Déficit reporté	3 411.90
16	Emprunts et dettes	12 220.00
	TOTAL DEPENSES	<u>15 631.90</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
021	Virement du fonctionnement	8 800.00
10	Capitaux	3 411.90
28	Amortissements	3 420.00
	TOTAL RECETTES	<u>15 631.90</u>

6.4 – ZONE DE BATIMENTS AGRICOLES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Budget Primitif 2017 du budget annexe « Zone d'activités de bâtiments agricoles » est arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
011	Charges à caractère général	9 280.00
65	Charges de gestion courante	100.00
66	Charges financières	870.00
68	Dotations aux amortissements	70.00
023	Virement à l'investissement	4 470.00
	TOTAL DEPENSES	<u>14 790.00</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
002	Excédent reporté	8 097.69
70	Ventes de produits et services	6 692.31
	TOTAL RECETTES	<u>14 790.00</u>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
001	Déficit reporté	4 171.50
16	Capital des emprunts	4 540.00
	TOTAL DEPENSES	<u>8 711.50</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
021	Virement du fonctionnement	4 470.00
10	Dotations	4 171.50
28	Amortissements	70.00
	TOTAL RECETTES	<u>8 711.50</u>

6.5 – ECOTAXE

Le Conseil Municipal unanime arrête comme suit le Budget Primitif « Ecotaxe » au titre de l'exercice 2017.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
011	Charges à caractère général	93 300.00
65	Charges de gestion courante	10 000.00
023	Virement à l'investissement	97 591.20
	TOTAL DEPENSES	<u>200 891.20</u>

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
002	Excédent reporté	140 898.70
73	Dotation Ecotaxe CDC	59 992.50
	TOTAL RECETTES	<u>200 891.20</u>

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
001	Déficit reporté	3 180.40
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00
21	Immobilisations corporelles	79 791.20
	TOTAL DEPENSES	<u>102 971.60</u>

Recettes d'investissement :

Chapitres	Libellés	BP 2017 (€)
021	Virement du fonctionnement	97 591.20
10	Dotations	5 380.40
	TOTAL RECETTES	<u>102 971.60</u>

7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire le montant des subventions accordées aux associations au titre de l'exercice 2017 est arrêté comme suit sachant que les crédits budgétaires sont suffisants.

<u>Organismes</u>	<u>Subvention 2017 (€)</u>
Caisse des écoles	50 000.00
Club de l'Amitié	3 200.00
Harmonie Municipale	2 000.00
Anciens Combattants	300.00
CMA 17	160.00
CMA 79	45.00

8 - INDEMNITES DES ELUS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 2 AVRIL 2014

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 2 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé les indemnités de fonction des Maire et Adjointes par référence à l'indice brut terminal de rémunération de la Fonction Publique, à savoir le 1015 et ajoute que cet indice a été porté à 1022 au 1^{er} janvier 2017 et devrait atteindre 1028 au 1^{er} janvier 2018.

En conséquence et afin d'éviter une nouvelle délibération du Conseil Municipal, il propose à l'Assemblée délibérante qui accepte unanimement de fixer ainsi qu'il suit les indemnités des Maire et Adjointes avec effet au 1^{er} janvier 2017

- Maire : 64,50 % de l'indice brut terminal de rémunération de la Fonction Publique
- Adjointes : 24,75 % de ce même indice

9 - RUE DE LA VENTOUSE - ACQUISITION POUR ALIGNEMENT

Monsieur le Maire explique que par plan dressé le 23 octobre 2014 par géomètre, la parcelle cadastrée AH 1599 a été divisée en deux nouvelles parcelles en vue de l'alignement de la rue de la Ventouse : AH 2104 d'une superficie de 450 m² qui ne change pas de propriétaire et AH 2105 qui sont destinées à devenir la propriété de la Commune pour 13,95 m².

Considérant que cette acquisition pour alignement doit faire l'objet d'un acte administratif en bonne et due forme et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'acquisition de ce bout de terrain pour l'EURO symbolique et de charger Monsieur le Maire de signer tous actes relatifs à cette affaire et notamment ledit acte administratif à intervenir sachant que les crédits budgétaires sont suffisants.

10 - ABROGATION DE LA DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION AU SERVICE « CONFECTION DE LA PAIE » DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 12 novembre 2008, le Conseil Municipal avait décidé d'adhérer au service « Confection de la paie » du Centre de Gestion de Charente-Maritime.

Il explique que l'agent chargé de la gestion administrative du personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite, l'organisation des services administratifs ainsi que la répartition des tâches a dû être revue et le nouvel agent chargé de la gestion administrative des ressources humaines aura en charge l'intégralité de la confection de la paie.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de cesser d'adhérer à ce service du Centre de Gestion à compter du 1^{er} mai 2017 et précise que la qualité du service rendu jusqu'alors n'est aucunement à l'origine de cette proposition.

11 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

11.1 – TABLEAU DES PERMANENCES POUR ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Monsieur le Maire procède à la composition des permanences pour la tenue du bureau de vote pour les 2 tours des présidentielles.

Pour le 1^{er} tour qui aura lieu le 23 avril 2017 :

ELECTIONS PRESIDENTIELLES	8 H 00 - 10 H 30	10 H 30 - 13 H 00	13 H 00 - 16 H 30	16 H 30 - 19 H 00
PRESIDENT		Patrick RAYTON		
PRESIDENT SUPPLEANT	Rémy PALITO		Tony BERTHELOT	Béatrice TURBE
ASSESEURS	Jacques DURET	Véronique HERAUD	Virginie CANARD	Alain CLEMENT
ASSESEURS	Peggy LUTON	Dominique BAESJOU	Philippe MARSAC	Annick DEVAUD
SECRETAIRE				

Pour le second tour qui aura lieu le 7 mai :

ELECTIONS PRESIDENTIELLES	8 H 00 - 10 H 30	10 H 30 - 13 H 00	13 H 00 - 16 H 30	16 H 30 - 19 H 00
PRESIDENT		Patrick RAYTON		
PRESIDENT SUPPLEANT	Rémy PALITO		Tony BERTHELOT	Béatrice TURBE
ASSESEURS	Jacques DURET	Véronique HERAUD	Philippe MARSAC	Alain CLEMENT
ASSESEURS	Thierry TURBE	Annick DEVAUD		Jean-Claude BROCHARD
SECRETAIRE				

11.2 – PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mercredi 26 avril à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 24 H 00